

*Intervention de Christian Manable, Président du Conseil général de la Somme, lors du Comité Syndical de Somme Numérique le 28 mai 2014*

Avant de procéder à l'élection du Président de Somme Numérique et d'entendre les différents candidats, je souhaiterais redire les préoccupations et les priorités du Département à propos de l'aménagement numérique du territoire et de Somme Numérique.

- Somme Numérique est un levier stratégique pour le Département : l'aménagement numérique du territoire est vital pour nos territoires, à fortiori pour nos territoires ruraux : les besoins et usages publics sont aussi en moins vifs que les demandes dans les foyers de nos concitoyens
- Somme Numérique est un objet de mutualisation et de solidarité à l'échelle du Département

> Le fonctionnement : les usages (messagerie, ENT, marchés, e-administration ...) qui concernent toutes les EPCI et le département.

> L'investissement : l'aménagement numérique qui ne concerne que le conseil général et les zones rurales (les zones AMI avec investissements privés sur Amiens & Abbeville sont exclues de cette intervention de part la Loi)

Ces investissements 2013-2018 représentent 70 millions d'Euros : financement européen, national, régional, départemental et coms de com rural : cela ne concerne pas Amiens et les communes d'Amiens Métro qui ne financent pas ces investissements. C'est le Conseil général qui assure la légitimité et la légalité de l'opération (Schéma) et qui est le banquier de l'affaire en avançant une part importante des fonds.

- Somme Numérique est un objet de plus en plus rural : quasiment toutes les communautés de communes (27 plus deux en cours d'adhésion) adhèrent à Somme Numérique.
- Somme Numérique est un objet consensuel : le projet d'aménagement numérique du territoire a fait l'objet d'un vote unanime au département comme dans les coms de coms, avec un travail important de conviction et de concertation

- Somme Numérique est un objet démocratique. La place de l'opposition dans les représentants du CG est une avancée démocratique (1 représentant sur les 6, qui représente 6 voix) : ce représentant n'a pas mandat de l'assemblée pour exercer la présidence ou la gouvernance de Somme Numérique. De plus cela peut comporter un risque important de confusion ou de conflit d'intérêt si ce représentant a une délégation d'Amiens Métro au numérique.

Pour toutes ces raisons, je souhaitais que le Département assure la présidence du Syndicat mixte. Avec les dernières élections municipales et les investissements conséquents tournés vers les territoires ruraux, je pense qu'aujourd'hui le point d'équilibre est à trouver avec un représentant d'un EPCI concerné par notre ambitieux programme d'investissements.

J'ai été très surpris des interrogations publiques manifestées par le Président d'Amiens Métropole sur son appartenance à ce syndicat mixte Somme Numérique et même sur l'avenir de cette structure. Pourquoi dans ce cas prendre la présidence d'une structure sur laquelle Amiens Métropole s'interroge ? Pourquoi prendre la gouvernance d'un outil dont l'essentiel de l'avenir ne concerne pas son territoire ?

Je crois déceler dans la candidature d'Olivier Jardé d'autres motivations qui n'ont rien à voir avec l'activité et l'avenir de Somme Numérique. Nous ne pouvons nous permettre de rejouer une partition ancienne, de revenir sur des contentieux stériles ou de satisfaire quelques égos. Il en va de l'avenir de nos territoires. Il en va du consensus nécessaire sur ce dossier stratégique. Si ce scénario partisan se dessine le Département ne pourra s'engager dans une configuration qui obère notre avenir.

C'est pourquoi je vous demande d'apporter votre soutien à la candidature du Président de la Communauté de Commune du Val de Noye Jean-Claude Leclabart.